

**AGIR ENSEMBLE CONTRE LES  
MÉGOTS DANS L'ESPACE  
PUBLIC**

**ALCOME**

**AVPU**

**Le 30 mai 2024**



# SOMMAIRE

- 1. LE CADRE D'INTERVENTION D'ALCOME**
- 2. BILAN DE LA FILIÈRE A DATE**
- 3. DOCUMENTS RESSOURCES POUR LES COLLECTIVITÉS**



## **LE CADRE 1. D'INTERVENTION D'ALCOME**

# ALCOME, PREMIER ÉCO-ORGANISME DU NETTOIEMENT



**RÉDUIRE LA PRÉSENCE DE MÉGOTS DANS LES ESPACES PUBLICS**

**PAR DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION :**

**- 40% en 6 ans**

**CONTRIBUER AUX COÛTS DE NETTOIEMENT  
GÉNÉRÉS PAR LA PRÉSENCE DE MÉGOTS DANS  
L'ESPACE PUBLIC**



# QUI PEUT CONTRACTUALISER AVEC ALCOME ?



LE CONTRAT EST ÉTABLI AVEC LES COMMUNES  
DISPOSANT DE LA COMPÉTENCE  
« NETTOIEMENT » DE LA VOIRIE

- ✓ Le « nettoyage », aussi appelé « propreté urbaine », comprend l'entretien des voiries, le vidage des corbeilles de rue et des cendriers.
- ✓ La collecte séparée des mégots n'est pas une obligation dans le cadre du contrat



**La commune a transféré tout ou en partie le nettoyage de sa voirie à un EPCI, seule une des deux entités pourra contractualiser avec Alcome.**

# ENGAGEMENT D'ALCOME DANS LE CONTRAT COLLECTIVITÉS LOCALES

- ✓ Un soutien financier annuel en €/hab
- ✓ La fourniture ou le financement de dispositifs de rue (cendriers ou éteignoirs sur corbeilles)
- ✓ La fourniture de cendriers de poche
- ✓ La fourniture d'outils de sensibilisation et de fiches techniques
- ✓ L'enlèvement par lot de 100 kg des mégots lorsque la collectivité fait le choix d'une collecte séparée



# Dispositifs de rue : un nouveau soutien financier depuis le 1<sup>er</sup> janvier

- Soutien de 42 € max par éteignoir (quota max : 10/1000 habitants)

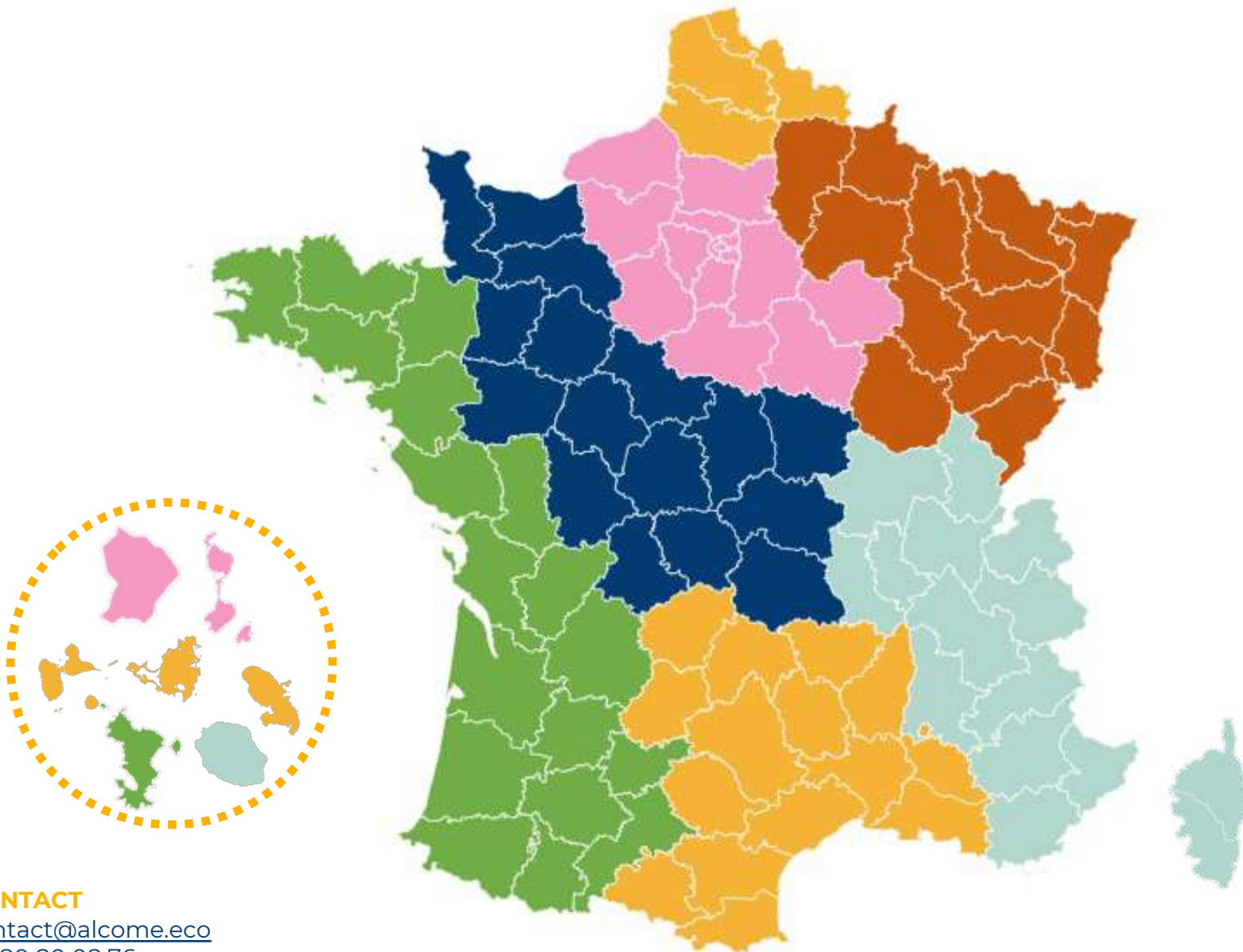


- Soutien de 250 € max par cendrier de rue (quota max : 1/1000 habitants)



- Soutiens versés en N+1 pour chacun des dispositifs installés sur des hotspots préalablement déclarés
- Si la collectivité le souhaite, Alcome peut fournir des dispositifs de collecte choisis sur la base d'un catalogue préétabli. La fourniture de dispositifs n'est pas cumulable avec le soutien financier à l'acquisition

## UN ACCOMPAGNEMENT TERRAIN



**Aliénor GALAMEZ**  
[alienor.galamez@alcome.eco](mailto:alienor.galamez@alcome.eco)  
07 86 34 01 56



**Alizée RIBAS**  
[alizee.ribas@alcome.eco](mailto:alizee.ribas@alcome.eco)  
06 07 53 34 91



**Bastien HUET**  
[bastien.huuet@alcome.eco](mailto:bastien.huuet@alcome.eco)  
06 49 57 92 90



**Cédric MARCHAND**  
[cedric.marchand@alcome.eco](mailto:cedric.marchand@alcome.eco)  
06 07 53 52 46



**Camille MELINE**  
[camille.meline@alcome.eco](mailto:camille.meline@alcome.eco)  
06 49 71 71 38



**Maud ROLLAND**  
[maud.rolland@alcome.eco](mailto:maud.rolland@alcome.eco)  
07 86 64 97 41



# ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

➔ Réalisation d'un état des lieux



➔ Déploiement d'un plan de communication



➔ Engagement à travailler sur le volet répression



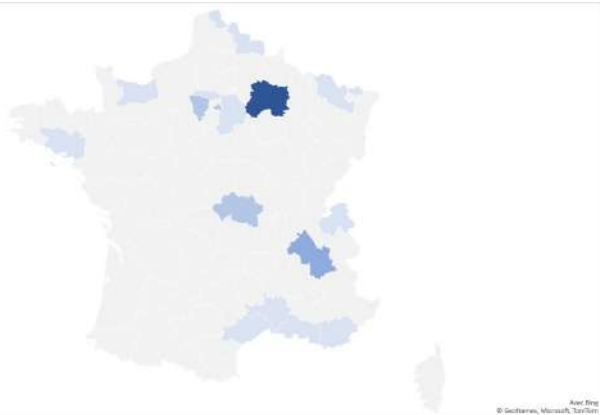
➔ Production d'un bilan communal annuel



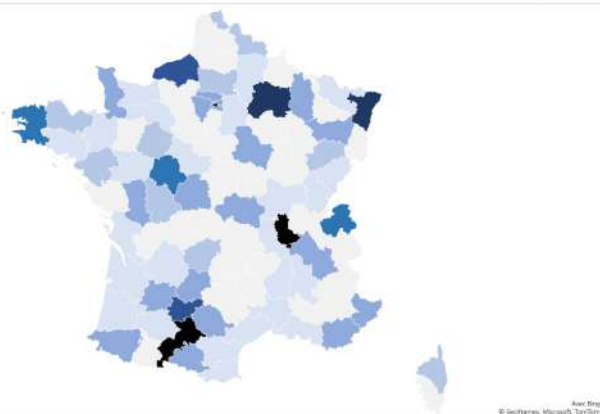


## **2. BILAN DE LA FILIERE A DATE**

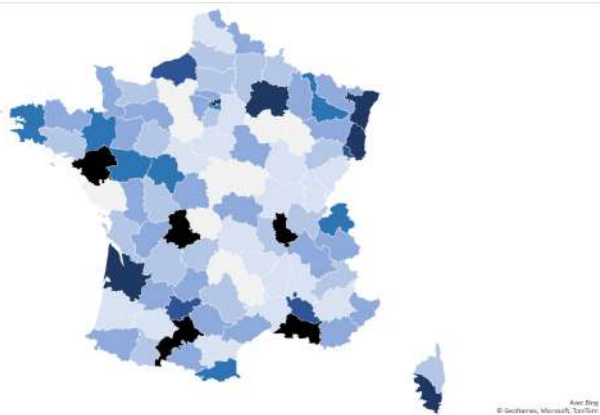
2021



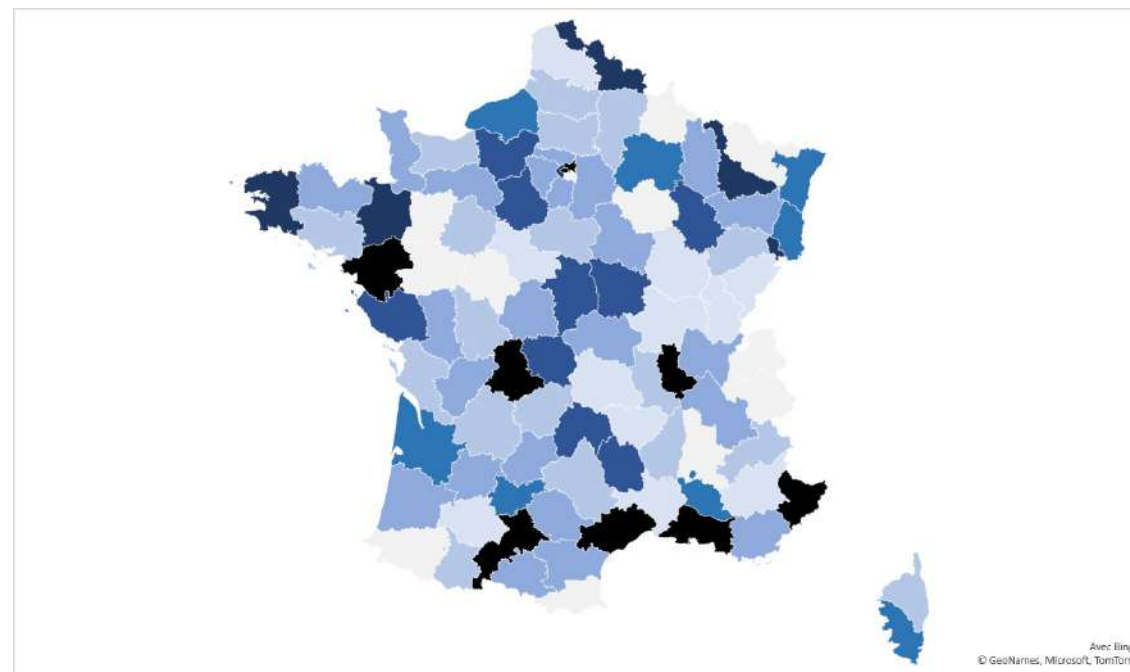
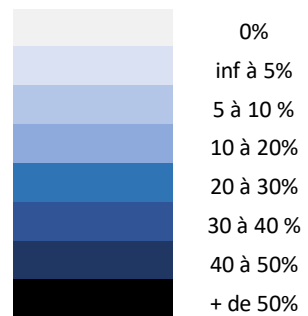
2022



2023



## ÉTAT DES LIEUX DU DÉPLOIEMENT AU 23 Mai 2024



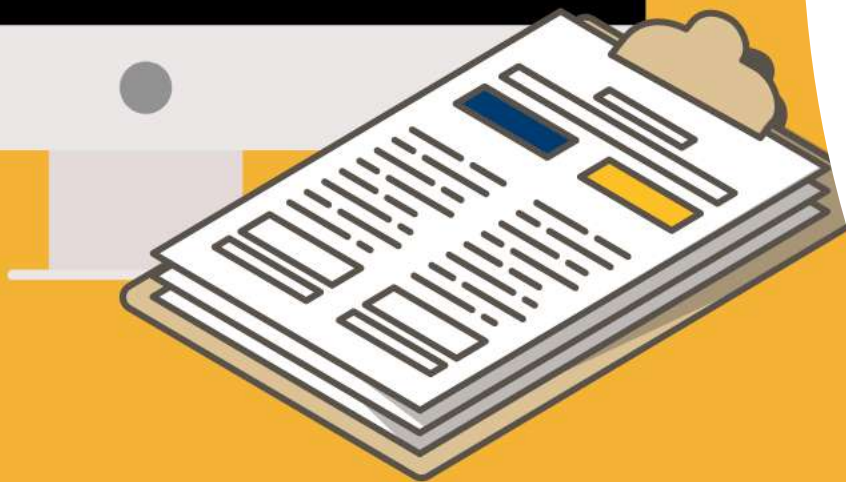
## 29 % DE LA POPULATION COUVERTE AU 23 Mai 2024

	Structure nationale			A faire pour atteindre l'objectif			Point au 23/04/2024		
	Nb de Communes	Population	% pop totale	Nb de Communes	Population	objectif %	Nb de Communes sous contrat	Population sous contrat	% pop objectif
> 100 000 hab	42	10 232 650	15%	42	10 232 650	100%	30	8 577 011	84%
50 à 100 000 hab	88	5 907 145	9%	88	5 907 145	100%	46	3 206 491	54%
30 à 50 000 hab	154	5 927 246	9%	154	5 927 246	100%	62	2 428 687	41%
10 à 30 000 hab	746	12 266 373	18%	746	12 266 373	100%	203	3 446 840	28%
< 10 000	33 919	33 378 970	49%	16 717	16 450 874	49%	650	2 309 601	7%
<b>TOTAL</b>	<b>34 949</b>	<b>67 712 384</b>	<b>100%</b>	<b>17 747</b>	<b>50 784 288</b>	<b>75%</b>	<b>991</b>	<b>19 968 630</b>	<b>29,5%</b>

Métropole : 29,4 %

Drom-Com : 30,1 %

**ALCOME**  
L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public

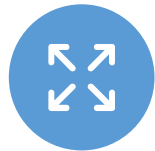


### **3. DOCUMENTS RESSOURCE POUR LES COLLECTIVITÉS**

# RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROGRAMME SITES PILOTES 2022-2023



**Démontrer la faisabilité de la contractualisation**



**Tester des méthodes**



**Dimensionner des plans d'actions**



**Evaluer les résultats**



**Restituer des recommandations**



Un **projet standardisé** pour permettre la **comparaison des résultats** entre les différentes communes pilotes

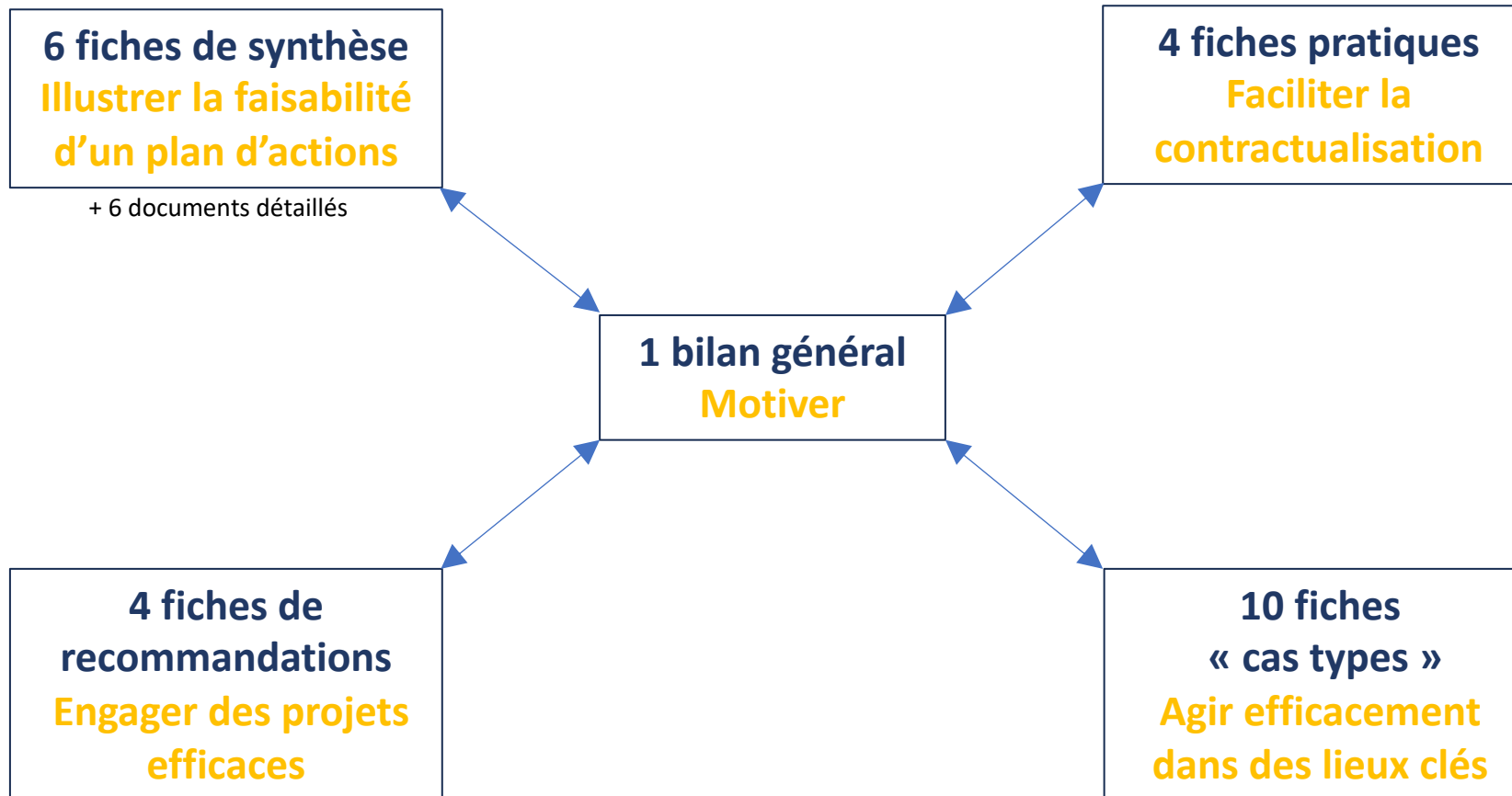
Un **projet piloté par Alcome** pour garantir la tenue des calendriers, la reproductibilité des actions et la réalisation des mesures pour l'évaluation



AMO Pilotage projet : JF Rossillon (Pragmatick)

Accompagnement terrain : Cyrille Bader (Austral)

## 25 LIVRABLES RÉDIGÉS EN CONCERTATION AVEC LES VILLES PILOTES



# 1 DOCUMENT DE BILAN GENERAL POUR MOTIVER





# 4 FICHES PRATIQUES POUR FACILITER LA CONTRACTUALISATION

**ALCOME** L'Agence pour la réduction des déchets des communes et groupements publics

## Inscription et contractualisation

partail.alcome.eco

### POURQUOI CONTRACTUALISER ET QUELS BÉNÉFICES ?

Le contrat type permet de **bénéficier d'outils et de moyens financiers** pour participer à la résolution de la problématique des mégots mal jetés :

- Soutiens financiers pour le nettoyage des mégots
- Mise à disposition de matériels de sensibilisation et de cendriers de poche
- Mise à disposition de cendriers fixes et de cendriers de poche

### ENGAGEMENTS DES DEUX PARTIES

LA COLLECTIVITÉ	ALCOME
Établit un état des lieux des mégots et des dispositifs.	Finance le part de nettoyage relatif aux mégots.
Met en œuvre un plan de communication en utilisant les outils mis à sa disposition par Alcome notamment.	Participe à la mise en place de dispositifs de collecte.
Met en place des mesures spécifiques dans son règlement/arêté de police municipale.	Fournit des cendriers de poche.
Édicte des arrêtés à l'encontre des bénéficiaires d'une Autorisation d'Occupation du Territoire.	Met à disposition une boîte à outils de communication.
Remet à Alcome un bilan communal annuel.	Assure l'enlèvement et le traitement gratuit par saisi de 100 kg des mégots collectés sélectivement si la commune le souhaite.

### SUIS-JE ÉLIGIBLE ?

VOUS ÊTES UNE COMMUNE	VOUS ÊTES UN GROUPEMENT DE COMMUNES
Vous devez avoir la responsabilité des opérations de nettoyage sur votre commune.	Vous devez avoir la responsabilité des opérations de nettoyage. Le contrat couvre les communes pour lesquelles vous avez cette responsabilité.

**ALCOME** L'Agence pour la réduction des déchets des communes et groupements publics

## Méthodologie de recensement des dispositifs de collecte

### POURQUOI RECENSER LES DISPOSITIFS DE COLLECTE ?

Le recensement des dispositifs de collecte est un des piliers de l'état des lieux préalable à la définition d'un plan d'actions de prévention de l'abandon des mégots dans les espaces publics.

Les dispositifs à recenser sont les cendriers, mais aussi les corbeilles d'enrue équipées d'un éteignoir. Bien que cela ne soit pas demandé pour contractualiser avec Alcome, il peut être utile d'identifier également les lieux équipés de simples corbeilles, notamment lorsqu'elles sont installées sur ou à proximité des hotspots.

- Une cartographie précise qui vous permettra de définir votre stratégie de lutte contre les mégots mal jetés.
- Un indicateur permettant de vous comparer à d'autres collectivités.
- Un fichier pour suivre l'état et l'évolution de votre dispositif de collecte tout au long de votre projet.

### 4 ÉTAPES CLÉS DU RECENSEMENT DES DISPOSITIFS DE COLLECTE

#### 1 LOCALISER LES DISPOSITIFS EN PLACE

Si votre collectivité n'a pas d'équipe dédiée au mobilier sur SIC, le travail sur la prévention des mégots abandonnés sera souvent l'opportunité de le faire.

La méthode la plus efficace et la plus exhaustive consiste à organiser un **arpentage systématique** des rues par un ou plusieurs agents qui connaissent le terrain et ses spécificités en matière de propreté.

L'utilisation d'un **outil de relevé GPS**, en général sur smartphone est indispensable pour réaliser le relevé et constituer un fichier précis qui facilitera la saisie des données sur le portail d'Alcome.

Le couplage de cette opération avec le recensement des hotspots est tout à fait envisageable voire conseillé.

Il est aussi possible de **travailler « sur carte »** avec les équipes terrain, notamment pour identifier les dispositifs existants sur les hotspots, cette méthode plus pragmatique permet d'aboutir plus rapidement, mais présente l'inconvénient majeure de ne pas être exhaustive. Elle ne permet pas non plus de faire un point sur l'état du parc.

**ALCOME** L'Agence pour la réduction des déchets des communes et groupements publics

## Méthodologie de recensement des hotspots

### Pourquoi recenser les hotspots ?

Le recensement des hotspots est une action indispensable pour toute collectivité souhaitant travailler sur la problématique des mégots mal jetés. Il permet de rendre factuelle la problématique et sera la **base du pilotage** de votre projet.

Un hotspot est un lieu où l'on retrouve de façon **récurrente, régulière ou ponctuelle** des mégots au sol en quantité remarquable (par exemple pour les lieux de fort passage, d'attente ou de pause).

- Un état des lieux précis qui vous permettra de définir et de prioriser vos actions de prévention.
- Un indicateur permettant de mesurer l'effet de vos actions de sensibilisation.
- Un suivi annuel essentiel pour accéder aux soutiens financiers d'Alcome.

### 4 ÉTAPES CLÉS DU RECENSEMENT DES HOTSPOTS

#### 1 IDENTIFIER ET GÉOLOCALISER LES HOTSPOTS

La méthode la plus efficace et la plus exhaustive consiste à organiser un **arpentage systématique** des rues par un ou plusieurs agents qui connaissent le terrain et ses spécificités en matière de propreté.

Selon la taille de la commune et les moyens humains disponibles, le recensement des hotspots peut aussi faire l'objet d'un **pre-ciblage afin d'identifier des sites à risques**.

**Deux méthodes sont possibles pour faire ce pré-ciblage :**

- En exploitant la connaissance terrain de vos équipes**  
Il s'agit de travailler en salle en pointant sur la carte du portail d'Alcome prévues à cet effet les hotspots connus de vos équipes. Ce travail conduit à l'édition d'un fichier des hotspots potentiels qui fera l'objet d'une vérification sur le terrain pour confirmer leur existence.
- En identifiant les activités généralement génératrices de hotspots**  
Il s'agit d'établir un fichier d'adresses des établissements les plus susceptibles de générer un hotspot avant d'aller vérifier la situation sur le terrain. Les activités concernées sont répertoriées page suivante (liste non exhaustive).

**ALCOME** L'Agence pour la réduction des déchets des communes et groupements publics

## BILAN ANNUEL COMMUNAL

Dans le cadre de la contractualisation avec Alcome, il est demandé aux communes de communiquer chaque année un bilan annuel.

Les groupements quant à eux s'engagent à communiquer un bilan pour **chaque commune** de leur territoire.

👉 Pour vous aider, un **modèle type de bilan communal** est mis à disposition par Alcome pour les collectivités sous contrat.

### OBJECTIFS DU BILAN :

Ce bilan permet à Alcome de **recenser les actions** mises en place, **suivre les évolutions des hotspots** ou encore **estimer l'efficacité** de certaines actions. Il vous permet aussi de rendre compte en interne des actions entreprises.

### ÉLÉMENTS À FOURNIR : (Plus de détails en page 2)

- Mesures préventives, arrêtés de police.
- Liste des hotspots recensés et éliminés et dispositifs de collecte.
- Bilan des actions de sensibilisation-prévention et justificatifs.

**CALENDRIER :**

📅 Le bilan est à communiquer **au plus tard le 31 juillet de chaque année**.

📄 Son dépôt sur le portail d'Alcome et sa validation vous permettront de débloquer le décompte **régulier** de vos soutiens sur la base duquel vous pourrez émettre votre titre de recette pour l'année civile concernée.

Les soutiens d'Alcome sont versés par année civile, **30 jours après la réception du titre de recette de la commune**.

⚠️ Le bilan communal est une obligation réglementaire. En l'absence de communication annuelle du bilan mentionné à l'article 15.6 dans le délai imparti, la commune ou le groupement sera redevable d'une **pénalité forfaitaire** de 10% des sommes annuelles dues par Alcome avant déduction de l'ensemble des pénalités.

# 4 FICHES DE RECOMMANDATIONS POUR ENGAGER DES PROJETS EFFICACES



## Élaborer et mettre en œuvre un projet de prévention de l'abandon des mégots



La problématique mégots concerne en général l'ensemble du territoire de la commune. Une fois le contrat signé avec Alcome, l'objectif est de parvenir à réduire la présence des mégots dans les espaces publics. Cette réduction sera progressive et d'autant plus efficace que la collectivité parviendra à mobiliser le mieux possible les acteurs concernés.

La réussite de ce type de projet est grandement facilitée par une organisation claire et « affichée » en adoptant un fonctionnement en mode projet.

- Fixer des objectifs réalistes et partagés
- Impliquer l'ensemble des acteurs
- Prévoir et s'assurer d'avoir les moyens d'agir

### 6 ÉTAPES À NE PAS MANQUER POUR RÉUSSIR

#### 1 METTRE EN PLACE UNE INSTANCE DE PILOTAGE

Élaborer et piloter avec succès un plan de prévention de l'abandon des mégots nécessite : **La mise en place d'un Comité technique (Cotech)** en charge de la mise en œuvre, qui, pour être efficace, regroupe :

- Le service propre, chargé des dispositifs de collecte des mégots et les modalités d'exploitations,
- La communication pour sensibiliser, informer les habitants et acteurs de la Collectivité,
- La Police Municipale ou la Brigade Incivilités pour envisager des modalités de répression,
- Les services administratifs pour prendre les délibérations, gérer le contrat d'Alcome, et passer les marchés qui seraient nécessaires,
- Les services en charges des socio-professionnels : office de tourisme, bars-restaurants...
- Les représentants des buralistes via les fédérations départementales,
- D'autres services selon les organisations en place et la taille de la commune.

Avec en particulier la nomination d'un chef de projet unique chargé de piloter, d'animer et de coordonner le projet.

La création d'un **Comité de pilotage (Copil)** qui regroupera le Cotech et les élus en charge des domaines concernés (Propreté, espaces publics, Police Municipale...). La fréquence de réunion du comité de pilotage sera variable selon le stade d'avancement du projet, à minima mensuel dans la phase de préparation et de lancement, à minima trimestriel en phase de croisière.



## Choisir et optimiser son dispositif de collecte des mégots



### Plusieurs stratégies sont possibles et différents enjeux sont à prendre en compte

La stratégie à adopter croise plusieurs enjeux :

- L'occupation du Domaine Public par le mobilier urbain.
- La séparation ou non des mégots pour leur recyclage ou traitement, avec des impacts sur les prestations de propreté et sur les coûts supportés par la Collectivité.
- La recherche d'une forme d'homogénéisation du dispositif sur le territoire pour augmenter la lisibilité et la visibilité du dispositif.
- Les niveaux de partenariats avec les acteurs concernés du territoire.
- L'Impact budgétaire pour la collectivité.

- S'adapter aux différents cas de Hotspots
- Partager un choix d'occupation de l'espace public
- Choisir ou non de séparer les mégots collectés

### 6 ÉTAPES CLÉS POUR CHOISIR / OPTIMISER SON DISPOSITIF DE COLLECTE DES MÉGOTS

#### 1 ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC DE SES DISPOSITIFS DE COLLECTE DES MÉGOTS ET DES MODALITÉS DE NETTOIEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

- Lister et diagnostiquer (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) les différents modèles de dispositifs de collecte des mégots :
  - Nombre de modèles ? Existe-t-il un type de modèle en fonction du type de l'aménagement ?
  - Est-ce qu'ils sont visibles ?
  - Est-ce qu'ils sont lisibles / compréhensibles pour les usagers ?
  - Est-ce qu'ils sont facilement exploitables (vidage, nettoyage, réparable, peu vandalisé) par le service propreté ?
  - Sont-ils adaptés aux aléas climatiques (cas de la neige en station de ski) ?
  - Sont-ils associés à d'autres flux : corbeilles OMR et Collecte Sélective ?
  - Sont-ils intégrés à une charte de paysage urbain ?

- Disposer des modalités de propreté sur les différents secteurs de la collectivité
  - Une gestion différenciée est en place pour les déchets diffus, est-elle adaptée pour éviter les mégots mal jetés (nettoyage des étagères, fréquence de vidage des corbeilles avec cendrier...)



## Réussir sa communication de proximité



### La communication de proximité, un indispensable pour parvenir à faire disparaître des hotspots

- La communication de proximité est réalisée sur les Hotspots pour mettre en exergue la nécessité d'arrêter de « mal-jeter » les mégots et les solutions mises en place par la collectivité.
- Elle sera d'autant plus et mieux perçue qu'une communication plus globale et plus institutionnelle aura été mise en place en amont.
- Un préalable essentiel : avoir un dispositif technique en place, en bon état et optimisé.
- Il faut se doter de moyens humains et financiers adaptés (Budget spécifique, équipes terrain mobilisables) : pour réaliser un plan de communication global et de proximité qui se complètent.
- Une coordination de l'équipe projet est indispensable pour les choix techniques et la priorisation des hotspots.

- Une communication qui s'adresse directement aux personnes concernées
- Une communication simple et claire, set à privilégier, elle pourra être répétée dans le temps pour obtenir l'impact souhaité
- Une communication sur le lieu même du problème à résoudre

### LES 6 ÉTAPES INDISPENSABLES DU PLAN DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

#### 1 ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC DU DISPOSITIF TECHNIQUE, DE LA COMMUNICATION RÉALISÉE ET DE LA PROBLÉMATIQUE

- La coordination entre le dispositif technique et la communication de proximité est essentielle. Inutile de communiquer si le dispositif n'est pas en place ou inadapté ou en mauvais état. Les leviers « Communication de proximité » et dispositifs techniques devront agir en synergie.
- Analyser les causes à l'origine de chaque hotspot et les spécificités à prendre en compte : forte fréquentation, site festif, école...
- Creuser les raisons et comprendre la problématique.
- Si une communication a déjà été mise en place par le passé, il est intéressant d'analyser les résultats qui avaient été obtenus et de faire un bilan de ce qui a bien et moins bien fonctionné.

**Fiche de synthèse Rouen**  
Un état des lieux de la communication globale et de la communication de proximité, réalisé avant le plan d'actions



## Mettre en œuvre une politique graduelle de répression\*



\* Cette fiche n'est pas exhaustive et n'a pas vocation à recommander quoi que ce soit aux COLLECTIVITÉS LOCALES, qui ne doivent pas transférer de leur propre recherche/évaluation.

### Malgré des démarches participatives, de la sensibilisation, une bonne information et des dispositifs de collecte des mégots bien disposés sur l'espace public et entretenus, la problématique des mégots mal jetés peut subsister et un volet répressif doit être envisagé et adapté selon le type de lieu et le type de public (professionnels ou particuliers).

Dans ce domaine, le contrat Alcome demande de prendre des arrêtés à l'encontre des établissements bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public (AOT). Ces arrêtés peuvent être pris nominativement ou collectivement à partir du moment où les établissements concernés sont normés en amont.

Un volet répressif peut être envisagé avec des niveaux gradués de mise en œuvre, par exemple :

- Une communication rappelant le cadre réglementaire et les sanctions encourues pour un mégot mal jeté.
- Un arrêté municipal « Propreté » rappelant les attendus et les sanctions en cas de non-respect.
- Une mise à jour de la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire de l'Espace Public pour les terrasses des Cafetiers et Restaurants ; en y incluant la thématique mégots.
- Des courriers de rappel au responsable d'établissement, votre l'application des sanctions prévues dans l'AOT ou au titre de la salubrité publique et de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales.
- En cas de non-respect de la convention d'AOT ou de la charte terrasse.
- En cas d'insalubrité dont l'origine est l'établissement.
- Un rappel à l'ordre effectué en proximité sur les hotspots par un agent missionné, ou un Agent de Surveillance de la Voie Publique, un garde champêtre, un policier municipal ou un élu.
- La rédaction de Procès-Verbaux à l'encontre des responsables de mégots mal jetés afin d'appliquer l'amende prévue pour une contravention de 4<sup>ème</sup> classe.

#### Cadre réglementaire : R. 134-2 du Code Pénal

\*... est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>e</sup> classe, le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insolubles ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit. »

Une politique graduelle de répression est un volet incontournable qu'il faudra mobiliser pour ancrer durablement les changements.

# 6 FICHES DE SYNTHÈSE PAR COLLECTIVITÉ POUR ILLUSTRER LA FAISABILITÉ DES PLANS D'ACTION



## SITE PILOTE : Grenoble

**MILIEU :** Urbain dense  
**POPULATION :** 158 000 hab.  
**TRANSPORTS PUBLICS :** 6 151 000 voyageurs en 2021  
**NB DE BURALISTES ET DÉBITS DE BOISSON :** 279

0,4 Hotspots / 1000 hab.  
 0,4 Dispositifs / 1000 hab.

**CARACTÉRISTIQUES SERVICE NETTOIEMENT :**  
 550 km de voirie / 1,6 agents pour 1000 hab. / 11,4 € par hab.

**TRAITEMENT DES DÉCHETS :**  
 Valorisation énergétique

### 4 Dispositifs



Cendrier grand volume Cendrier de vote Corbeille avec cendrier Corbeille avec écreur mégots

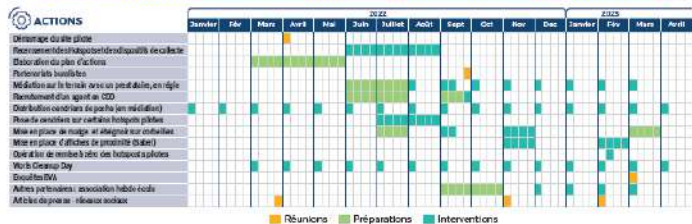
### 5 Expérimentations Hotspots

TYPE DE HOT SPOT	TYPE D'ACTION	DISPOSITIF EXISTANT	DISPOSITIF PROJETÉ	COMMUNICATION MISE EN PLACE	RÉSULTATS OBTENUS
1 Espace restauration et placette animée	Aménagement complet avec animation et partenariat CHR	2 corbeilles tri sans éteignoir	1 cendrier gros volume	Affiche de proximité Nudge médiation CHR, Médiation site	Baisse significative
2 Bancs en bord d'Isère : site festif	Usage d'un cendrier grand volume « vote » pour un site emblématique	Corbeille avec cendrier	Cendrier de vote	Affiche de proximité Nudge cercles concentriques Médiation site	Dou de résultat Dégradation du cendrier de vote
3 Rue piétonne commerçante de centre-ville	Optimisation de l'utilisation d'un dispositif de corbeilles avec cendriers	3 corbeilles avec cendrier	Idem	Affiche de proximité Nudge mégots Renforcement visibilité et visibilité des dispositifs. Partenariat commerces	Baisse significative
4 Rue avec priorité aux piétons avec école	Mise en place d'un espace sans tabac devant une école	1 corbeille sans éteignoir entrée est	2 cendriers grand volume	Aucun	Plan d'actions non finalisé
5 Gare, fortes variations en période de nuit	Renforcer l'usage d'un dispositif existant	Corbeilles simples + 1 Cendrier SNCF	Rajout d'un éteignoir sur chaque corbeille ou placquette éteignoir et 1 cendrier sur entrée quais	Affiche de proximité Nudges cercles concentriques Médiation site	Dou de résultat étude comportementale en cours

### 1 Recensement des Hotspots et dispositifs de collecte

- Méthode par déambulation des services techniques avec un dispositif de pointage GPS (Kizéo)
- Ratio temps passé : Hotspot 0,8 h pour 1000 hab. - Dispositifs 0,8 h pour 1000 hab.
- Corbeilles avec éteignoir 22% / corbeille avec cendrier 6% / Cendriers 72%

### 2 Plan d'actions



### 3 Recommandations de la commune

- Chaque Hotspot est spécifique (fréquentation, origine des mégots, comportements...). Il faut adapter en conséquence le dispositif et les partenariats sur le site.
- Problématique des sites festifs non résolue pour le moment.
- Nécessité d'augmenter la visibilité et la visibilité des dispositifs de collecte pour qu'ils soient mieux identifiés par les fumeurs (Grenoble a choisi la couleur orange pour ses dispositifs).
- Le travail partenarial permet de multiplier l'action publique.

### 6 Le plan d'action en image



Grenoble : novembre 2022

Rajout cendrier grand volume : août 2022



Nudge le 7 octobre 22 : gare



Nudge le 7 octobre 22 : gare



Trots de rajout de plaque éteignoir octobre 22 et mars 23



Médiation terrain : septembre 22



Dégradation du cendrier de vote 20 février 23

**Des cendriers peints en orange**

Des sondages auprès des Grenoblois ont révélé que les cendriers existants ne sont pas toujours adaptés aux usages, notamment les sites festifs. En réponse, la Ville de Grenoble a choisi la couleur orange pour ses cendriers, car cette couleur est plus visible et plus agréable à l'œil. Les cendriers orange ont été installés sur les sites festifs, notamment sur le site de la Gare. Les cendriers orange ont été installés sur les sites festifs, notamment sur le site de la Gare. Les cendriers orange ont été installés sur les sites festifs, notamment sur le site de la Gare.

Le Dauphiné 6 février 2023

# 10 FICHES « CAS TYPES » POUR AGIR EFFICACEMENT DANS DES LIEUX CLÉS

Devant un ERP / Dans un parc / Gare / Petite centralité de quartier / Devant un Bar Tabac / Grande place / Rue commerçante / Site festif / Site scolaire / Station de montagne

## CAS TYPE Gare - site transport

Ces fiches « cas type » sont issues des plans d'actions des communes pilotes et proposent un panel d'actions pour résoudre une problématique mégots dans une configuration reproductible.

**Ville pilote :**  
Cronoble et Châlons-en-Champagne ont mené un plan d'actions sur des Hotspots Gare.



### CONTEXTE d'une gare SNCF :

- Les gares SNCF voient un nombre de passages annuel très conséquent. Plus de 4 millions à Cronoble, 800 mil à la gare de Châlons-en-Champagne.
- Les usagers ont l'impression de fumer en gare et dans les trains : donc les fumeurs ont le réflexe de fumer.
- avant d'entrer, donc un risque de mégots mal jetés à l'entrée immédiate de la gare.
- en sortie, sur leur chemin à pied vers souvent un second transport (bus ou voiture...), et donc un risque de mégots mal jetés.
- Les parvis des gares sont parfois du ressort Domaine Public SNCF avec une priorité moindre sur la thématique propre pour ces espaces où la commune ne peut pas intervenir en Propriété. Il y a donc sur ces espaces un risque accru de mal jetés.

## 1 ENVISAGER UN PARTENARIAT AVEC LA SNCF

La SNCF connaît, dans différentes villes de France, une problématique similaire de propreté sur le parvis de la gare. Un échange entre la commune et le chef de gare peut aboutir à une convention d'entretien. Les deux interlocuteurs y ont intérêt. Un transfert de Domaine Public est aussi possible : c'est le cas de La Ferté-sous-Jouarre qui prévoit ainsi un complet réaménagement du parvis et de la gare routière associée.

À Châlons-en-Champagne, en réaménageant complètement le parvis de la gare le « sentiment » de propreté progresse et le site est mieux respecté.



Parvis de la gare de Châlons-en-Champagne



La SNCF a parfois ses propres actions pour lutter contre les mégots mal jetés. D'où la nécessité de bien se coordonner avec la Commune de gare.

## 2 DISPOSER DE MOBILIER URBAIN ADAPTÉ À UNE GRANDE FRÉQUENTATION

### ADAPTER LA FRÉQUENCE DE PASSAGE DE LA PROPRETÉ



À l'entrée de la gare un cendrier grand volume peut permettre de capter les mégots, d'éviter les débordements et de réduire les fréquences de nettoyage.

Dispositif à la gare de Châlons-en-Champagne : 5 corbeilles à air conditionné sur le Hotspot platea de la gare.

Un passage 6 jours sur 7 apparaît nécessaire pour éviter les débordements.

## 3 RÉALISER UNE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ



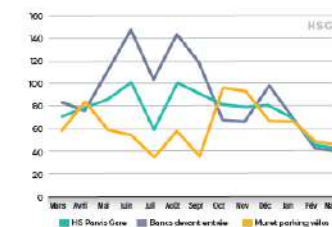
Nudge ou sel - Cronoble

Alcome peut mettre à disposition un kit de communication



Affiches de proximité gare de Cronoble

### BILAN des mesures du Hotspot « Gare » à GRENOBLE



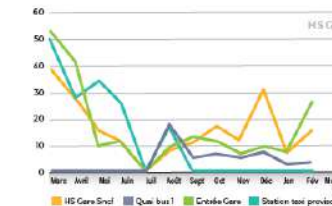
#### ANALYSE :

- Le plan d'actions a permis une baisse mais les mégots gérés sont difficiles à bien changer et c'est autant plus que de nombreux voyageurs ne sont pas grenoblois !

#### PERSPECTIVES

À Grenoble se rajoute un facteur touristique qui nécessite d'autres mesures (sensibilisation en gare...).

### BILAN des mesures du Hotspot « Gare » à CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE



#### ANALYSE :

- La rampe à hauteur de l'espace public et l'installation de nombreuses corbeilles ont permis une baisse significative des mégots mal jetés.
- Le cendrier grand volume à la porte d'entrée de la gare est très bien utilisé.

#### PERSPECTIVES

Le plateau Station de taxi reste à surveiller et une information ciblée pourrait y être réalisée.

## Kit de communication et sensibilisation

- ✓ Des articles de presse clé en main
- ✓ Une affiche de sensibilisation personnalisable
- ✓ Un dépliant explicatif
- ✓ Des posts adaptés aux réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn)
- ✓ Une vidéo pédagogique sur le trajet d'un mégot abandonné sur la voie publique
- ✓ Une affiche pour la distribution de cendriers de poche
- ✓ Le logo « Mon Mégot Où Il Faut »
- ✓ Un mode d'emploi des outils et d'utilisation des marques Alcome et MMOIF
- ✓ <https://monmegotouilfaut.fr/actualites.php>



# LE SECOND PROGRAMME « SITES PILOTES » EN COURS POUR 2024-2025



## VERSAILLES

**5 COMMUNES  
EXPERIMENTALES**



Poursuivre le test de  
solutions techniques et  
de communication



Transenprovence.



VERSAILLES



**4 COMMUNES  
VITRINES**



Démontrer la faisabilité  
du traitement complet du  
sujet à l'échelle d'une ville



**2 COMMUNES PILOTES  
DROM-COM**



Disposer d'exemples sur  
lesquels appuyer le  
déploiement



+ 1 commune de  
Guyane en cours